

Membres	15
Présents	11
Représentés	2
Votants	11
Exprimés	13
- Pour	13
- Contre	0
- Abstention	0

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20250410-2025-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

DELIBERATION N° 2025-21
Séance du 10 Avril 2025

Objet : Ligne de Trésorerie Interactive

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, à dix-huit heures quinze minutes,
Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 04 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre.

Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, MORENA Jean-Philippe, CAUDIE Christèle, DICHAMP Adeline, GARCIA Sébastien, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, RIVIERE Patrice, SAINNEVILLE Jean-Marie, SOULIER Daniel
Absent(s) ayant donné pouvoir : GRANCHER Isabelle à AGNOUX Marie-Thérèse, HERMABESSIERE Patrick ayant donné pouvoir à MORENA Jean-Philippe
Absent(e)s : CHARBONNEL Jean-Loup, SABEAU Fabrice
Secrétaire de séance : NOILHAC Patricia

La Maire rappelle que pour faire face à un besoin ponctuel, il serait opportun que la commune contracte une ligne de trésorerie interactive.

Le Conseil Municipal a étudié plusieurs propositions et pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin dont les conditions sont les suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêts FIXE : 2,79 %
- Process de traitement automatique : Tirage : crédit d'office
Remboursement : débit d'office
- Paiement des intérêts : Chaque trimestre civil par débit d'office
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant de la ligne
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie interactive et l'encours quotidien moyen périodicité. Périodicité aux intérêts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ACCEPTER le financement proposé
- ACCEPTER les conditions de l'emprunt telles qu'indiquées ci-dessus
- AUTORISER la Maire à signer le contrat à venir

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
Marie-Pierre LE MIGNON

